Schéma organisationnel école de Dannemarie/Velesmes

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et nous impose des mesures incontournables.

- ⇨ **Le syndicat scolaire a statué sur une possibilité d'accueil quotidien de 30 élèves maximum. La réouverture a été reportée au 18 mai dans l'attente de la livraison des produits désinfectants.**
- ⇨ **Tous les niveaux seront accueillis dès le 18 mai au vu du nombre de fratries parmi les familles volontaires et afin d'avoir des groupes stables dans la durée.**

Rappel des fondamentaux qui ont guidé la construction de ce schéma

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

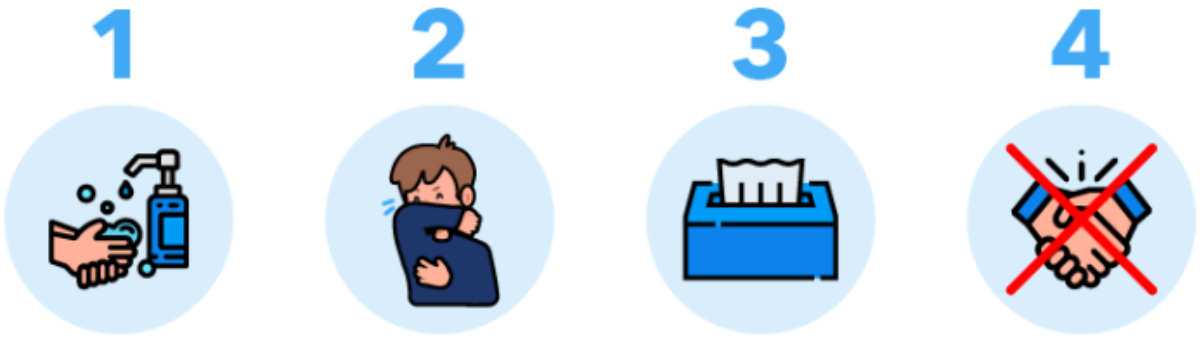
I Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de :

• porter un masque en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple. → matériel devant être fourni par l'Éducation Nationale pour les enseignants, par le syndicat scolaire pour le personnel communal et périscolaire

• appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.



1	2	3	4
se laver les mains très régulièrement	tousser ou éternuer dans son coude	utiliser un mouchoir à usage unique	saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- mouchoirs à usage unique
- poubelles munies de sacs, avec couvercle et avec une pédale → matériel à fournir par le syndicat scolaire à prévoir commande en cours
- savon liquide dans les sanitaires → matériel à fournir par le syndicat scolaire vérifier la disponibilité régulière et le remplissage des distributeurs et leur fonctionnement
- gel hydroalcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables. Chaque adulte présent dans l'école doit avoir un flacon à portée de main pour le distribuer aux enfants en cas de besoin ainsi que pour lui-même. L'usage du gel hydroalcoolique est fortement déconseillé pour les enfants de moins de 6 ans. Le lavage des mains est préférable pour les enfants. → matériel fourni par le syndicat scolaire
- serviettes en papier à usage unique → matériel fourni par le syndicat scolaire vérifier la disponibilité régulière et le remplissage des distributeurs
- lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire → matériel fourni par le syndicat scolaire
- gants jetables → matériel fourni par le syndicat scolaire
- produit désinfectant virucide répondant à la **norme EN 14476** → matériel à fournir par le syndicat scolaire commandé mais en rupture à ce jour, dans l'attente les sols seront nettoyés à la javel diluée. Les locaux seront longuement aérés.

Les règles sanitaires édictées dans le protocole du ministère rendent nécessaires :

1/ l'aménagement des classes et de la cour

2/ un taux d'accueil très inférieur à celui habituel et qui est fonction de l'âge des enfants, de leur capacité à respecter ces mesures, des capacités d'un adulte à maintenir, dans le contexte imposé, un niveau de vigilance satisfaisant mais aussi des moyens humains à disposition pour réaliser les mesures exceptionnelles de nettoyage.

L'équipe pédagogique ne peut en aucun garantir le respect de la distanciation physique par les enfants. Nous organiserons tout ce qui est possible pour nous en approcher, mais, cette distanciation physique contredit tout ce qui était en œuvre jusqu'à ce jour : jeux, partage, coopération. Elle sera difficile à instaurer, et surtout difficile, à maintenir dans la durée.

II Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

1/ les personnes

Les enfants et personnels à risque (maladie chronique) ne pourront être accueillis à l'école. Les enseignants parents d'enfants de moins de 16 ans pourront rester en distanciel.

Les 30 élèves accueillis par jour sont répartis en **trois groupes d'accueil de 10 élèves maximum chaque jour.** Chaque élève accueilli est toujours dans le même groupe afin de limiter le brassage.

Dans notre école, **5 enseignantes** seront présentes, dont 4 travaillent à temps partiel, un remplaçant est affecté à notre école.

Chaque groupe aura un enseignant « titulaire » et un enseignant pouvant être selon les horaires, selon les jours et surtout selon les besoins : en co-intervention, en préparation des contenus pédagogiques et de matériel, en soutien pour gérer les urgences…

Des enseignants seront présents à l'école, (Mmes Baverel, Coeurdevey, Jamaigne, Mongin, Quivogne et M Fontaine (remplaçant)) face à des groupes d'élèves multi-niveaux

Des enseignants en distanciel prépareront l'ensemble des cours et les transmettront aux familles : aussi bien aux élèves présents à l'école qu'à ceux travaillant à domicile. M Stefanetti pour les CM1/CM2, M Bourgeois pour les CE2, Mme Poux pour les CE1, Mme Borey pour les CP, Mme Bohy pour les MS/GS, Mme Bonnin pour l'allemand et les PS.

Les deux ATSEMS, Laurence et Béatrice, seront présentes sur le temps scolaire et interviendront en soutien dans les classes pour gérer notamment la désinfection des matériels utilisés, les nombreux lavages de mains, les passages aux toilettes…

Deux personnels communaux : Antoine et Nathalie seront présents à partir de 11h pour gérer les nettoyages nécessaires de mi-journée et pour l'encadrement des élèves qui resteront manger à l'école.

2/ l'arrivée à l'école

Le transport en bus depuis Velesmes Essarts ne sera pas assuré dans un premier temps pour permettre une meilleure prise en charge des élèves par les agents communaux.
Le transport pourra être rétabli par la suite. Les élèves prenant le bus seront mis, dans la mesure du possible, dans le même groupe pour limiter le brassage.

Seul l'accueil périscolaire du matin sera maintenu de 7h30 jusqu'à l'accueil dans la classe. Un marquage au sol délimitera des zones à respecter pour l'entrée et les sorties des élèves.

Les élèves inscrits à l'accueil du périscolaire seront mis dans le même groupe et ils seront donc installés dès leur arrivée dans leur salle de classe.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Les enfants entreront dans l'école **par le grand portail situé dans la cour de l'école de maternelle** qui permet d'éviter les croisements imposés par les entrées habituelles.

Un accueil échelonné sera mis en place sur les modalités suivantes :

Garderie	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
7h30	8h00	8h15	8h30
	13h45	13h35	13h30

Les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux. L'espacement de l'accueil des groupes est incontournable pour permettre le lavage des mains. Ces horaires pourront être revus par la suite.

L'après midi l'accueil des enfants se fera dans la cour sous réserve qu'il ne pleuve pas.

L'agent communal de Velesmes Laurent GUINCHARD reste au portail pour accueillir les élèves et veiller au respect de la distanciation sociale, pour échanger avec les parents en veillant au maintien des règles de distanciation physique… Il prend la température des élèves qui arrivent avec un thermoscan. **En cas de température, l'élève repart avec ses parents.**

Emilie LERCK accompagne les élèves jusqu'à l'entrée de l'école. Elle les fait se déchausser et mettre leurs chaussons.

Les ATSEMS, Laurence DREZET et Béatrice RAVET se chargent d'accompagner les élèves pour qu'ils se lavent les mains (*annexe 2*) puis les emmènent dans la salle de classe prévue pour chacun.

Elles désinfectent les toilettes utilisées.

Les enfants d'une même fratrie peuvent se laver les mains et passer aux toilettes en même temps.

Les portes d'accès à l'école devront restées ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées. → des cales portes sont fournis par le syndicat scolaire à prévoir

Pour cela, Mme RAVET, qui assure la garderie du matin, aura ouvert et bloqué les portes à son arrivée à l'école.

M GUINCHARD assure la fermeture du portail une fois tous les élèves arrivés.

III La mise en rang et l'arrivée dans les classes

Lors des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne**, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les murs

Pour limiter le temps nécessaire à la désinfection, les élèves n'utiliseront pas les porte-manteaux mais déposeront leurs affaires à leur place dans la classe.

Pour des raisons sanitaires, les enfants laisseront à l'extérieur leurs chaussures et porteront des chaussons à l'intérieur. **Les parents devront fournir une paire de chaussons si les enfants n'en ont pas à l'école, quant aux chaussures, elles devront être faciles à enfiler.**

IV L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Un réaménagement des salles de classe devra permettre les déplacements en classe sans briser l'impératif de distanciation physique : au moins un mètre.

Par conséquent, il sera peut-être nécessaire, en fonction du nombre d'enfants à accueillir, de mettre un système de rotation des élèves. Deux options sont possibles :

Option 1 : rotation à la journée : lundi et jeudi groupes 1 2 3 A, mardi et vendredi groupes 1 2 3 B

Option 2 : rotation à la semaine : semaine 1 : groupes 1, 2, 3 A, semaine 2 : groupes 1,2,3, B

Option 3 : dans chaque groupe la base sera constituée d'enfants prioritaires qui viendront tous les jours auxquels s'ajouteront les élèves non prioritaires sur un roulement à définir en fonction du nombre de demandes que nous aurons *par ex Elève Y viendra tous les mardis et les jeudis dans le groupe 2*

Il faudra veiller aux fratries pour tenter de les accueillir en même temps.

L'entrée en classe devra se faire un par un en respectant les règles de distanciation notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Par conséquent, l'idéal sera que le premier élève à rentrer s'installe à la table la plus éloignée puis le second la table suivante et ainsi de suite afin de remplir la salle en commençant par le côté opposé à la porte.

Chaque enfant aura une place attitrée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée.

Les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles éventuellement inutilisées devront rester fermées.

L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même.

Lors de la sortie, les élèves procèderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre sans temps de latence.

Cette mise en place nécessite l'occupation de 4 salles de classe :

- 2 salles de classe du bâtiment 1 de la maternelle,

- la salle de classe du bâtiment 2 et la salle de sieste

- une salle de classe du bâtiment élémentaire aménagée comme les autres en salle de « repli » à utiliser en cas de suspicion au cours de la journée de classe.

- une salle d'isolement : le hall vitré du bâtiment de l'élémentaire est aménagé en « infirmerie »

Lorsque les conditions le permettront, les groupes pourront faire classe dans la cour et dans le verger en veillant toujours à faire respecter la distanciation physique.

V Le matériel scolaire, les activités et les contenus pédagogiques

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son cartable. Il ne doit pas être partagé. Pour respecter les normes sanitaires il ne sera pas possible de distribuer du matériel aux élèves. Chaque enfant apportera donc les affaires nécessaires à son travail. **Les parents veilleront à imprimer les plans de travail envoyés par les enseignants et à les mettre dans le cartable.** Ceci afin d'éviter la distribution de photocopies susceptibles d'être contaminées. les plans de travail seront envoyés le dimanche pour lundi/mardi et le mercredi pour jeudi/vendredi.(à confirmer)

Les élèves de maternelle apporteront une trousse avec des feutres et des crayons de couleur. Il leur sera distribué en classe le reste du matériel utile (ciseaux, colle…) en veillant à ce qu'il soit personnel. (marquage)

L'élève pourra apporter des livres et des petits jeux de la maison. Ces jeux et livres ne seront pas partagés.

Chaque élève viendra à l'école avec une gourde ou une petite bouteille d'eau.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille.

En cas d'utilisation d'une tablette, elle sera désinfectée entre chaque élève à l'aide de lingettes désinfectantes virucides. → matériel fourni par le syndicat scolaire

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

La distanciation physique empêche quasiment toutes les activités habituellement réalisées en maternelle : legos, sable, pâte à modeler, puzzles, perles, coin jeux….

Chaque jouet ou matériel utilisé par un enfant devra pouvoir être désinfecté. La désinfection des jeux utilisés dans toutes les classes sera effectuée par le personnel du périscolaire pendant le temps de récréation. Une liste des jeux utilisables a été communiquée au syndicat scolaire.

Les groupes d'élèves accueillis seront multiniveaux puisqu'il est possible d'accueillir 30 élèves maximum et que des priorités d'accueil doivent être prises en compte. Ceci implique une réorganisation pédagogique.

Les contenus enseignés seront préparés par niveau par les enseignants en distanciel. Les élèves présents à l'école auront le même travail à réaliser que ceux qui resteront à la maison.

VI Les récréations

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Les récréations sont organisées avec les trois groupes afin de permettre le nettoyage des salles pour la prise des repas.

Des zones sont délimitées par des barrières permettant que chaque groupe ait un espace délimité.

Aucun matériel du type vélo, ballon ou jeux de contacts (loup) ne sera possible. Les élèves peuvent apporter dans leur cartable des jeux de cour «individuels » : corde à sauter par exemple.

Les vélos et trotteurs seront enlevés par les agents techniques avant la reprise.

Avant de quitter la classe, **l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.**

Un sens de déplacement pour permettre à chaque groupe de se rendre dans son espace de récréation sera élaboré.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les murs, ni la structure de jeux…

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.

VII La cantine

Les conditions de restauration ne seront plus assurées comme en temps normal. Il faudra envisager d'autres solutions.

Les enfants apporteront donc un repas froid, fourni par les parents et contenu dans un sac isotherme. Ce repas sera pris en classe ou éventuellement dans la cour si le temps le permet.

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas sous la surveillance du personnel du périscolaire.

Les tables devront être nettoyées avant et après le repas, ce qui implique que les élèves libèrent la salle de classe vers 11h00. Les horaires de récréation seront donc aménagés à cet effet.

Si les repas sont pris dans la cour, il faudra veiller au respect de la distanciation physique. Les enfants s'assiéront à l'écart les uns des autres, les animateurs et personnels de cantine passeront parmi eux distribuer leur repas. Ils seront munis de gants. Les élèves iront ensuite jeter leurs déchets dans une poubelle ouverte, les uns après les autres.

Les tables devront impérativement être désinfectées avant chaque repas, entre deux élèves et après le repas.

VIII L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Le syndicat scolaire s'engage : Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux seront en conformité avec les préconisations officielles.
Il y aura 2 nettoyages par jour :

- En fin de matinée
- Le soir après le temps scolaire (sols, tables, chaises, sanitaires)

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation. Dans le bâtiment de la maternelle, un toilette et un urinoir ont été conservés. Ils seront désinfectés à chaque passage. Le personnel périscolaire gère le lavage des mains systématiques du passage aux toilettes.

Les toilettes étant un lieu très exigu. Les portes des toilettes seront retirées par les agents techniques.

IX Les sorties

Tous les groupes sortiront à un horaire échelonné par le portail situé dans la cour de l'école maternelle.

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
11h20	11h25	11h30
16h20	16h25	16h30

Pendant ces déplacements, il faudra être très vigilant aux distances de sécurité.

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

X Le périscolaire

Accueil le matin dès 7h30 par Mme RAVET dans la classe du groupe 1.

Un marquage au sol matérialisera une zone sanitaire d'attente en cas d'arrivée non échelonnée, ce marquage devra être respecté.

Une liste quotidienne des élèves sera délivrée par l'équipe enseignante au personnel du périscolaire.

Il n'y aura pas de garderie le soir après l'école pour permettre au personnel communal de réaliser le nettoyage quotidien selon le protocole sanitaire défini.

XI Les enfants ou les personnels atteints

Les parents qui souhaitent que leur enfant retourne à l'école doivent s'engager à pouvoir être contactés en cas d'urgence depuis l'arrivée de leur enfant à l'école jusqu'à son départ.

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres… En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid ;

Le protocole actuel prévoit un appel au SAMU, les parents seront également immédiatement informés.

Il nous faut disposer d'un thermomètre frontal efficace et non d'un thermomètre auriculaire permettant la prise de température sans déroger à la règle de distanciation physique. → matériel à fournir par la Mairie, à prévoir syndicat scolaire cherche une alternative pour trouver un thermomètre.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de pouvoir donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque ainsi que de gants. → masque enfant fourni par l'éducation nationale

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher.

Un espace doit être choisi pour devenir l'infirmerie. Cet espace sera désinfecté après chaque utilisation.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

• éviter les contacts.

• appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui seront alors répartis dans les autres classes de l'école. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire, le syndicat scolaire, la directrice ainsi que le médecin conseil qui déterminera la conduite à tenir auprès des autres enfants et les mesures particulières à suivre.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu’ils puissent assurer une surveillance accrue.

Annexe 1

Le port du masque pour les adultes

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est Important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.



Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Annexe 2

Se laver les mains



